

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1880—1881

(Seconde édition, mars 1881)



GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

—
1881

Le semestre d'hiver commencera le 13 octobre 1880 et finira le 22 mars 1881.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1880 au 4 janvier 1881.

Le semestre d'été commencera le 1^{er} avril 1881 et finira le 30 juin.

Le Bureau était composé pour l'année 1879 à 1880 de :

MM. MARC-MONNIER, *Recteur.*

C. VOGT, *Vice-Recteur.*

D'ESPINE, *Secrétaire.*

ET DE

MM. WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.

P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alex. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

Le Bureau est composé pour l'année 1880-1881 de :

MM. LOUIS SORET, *Recteur.*

JULLIARD, *Vice-Recteur.*

E. RITTER, *Secrétaire.*

ET DE

MM. WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.

P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.

Alex. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

PREVOST, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1880-1881

Faculté des Sciences

M. le Professeur WARTMANN, doyen.

M. le Professeur MULLER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des Probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

Géographie physique et Météorologie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Trois heures par semaine¹.

¹ Ce cours est bisannuel.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire de Physique. — Le même Professeur. — S'adresser à l'Assistant.

Physique médicale. — M. le Professeur SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. Chaleur et Optique. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle théorique. — M. le Professeur PICTET. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle pratique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur C. GRAEBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique. — Le même Professeur. — Les couleurs artificielles. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie. — Le même Professeur. — S'adresser aux Assistants.

Minéralogie. — M. Ch. SORET, licencié ès sciences. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine.

Toxicologie. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même Professeur. — S'adresser aux Assistants.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Physique végétale. — Deux heures par semaine.

Zoologie. — M. le Professeur VOGT. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée. — Tous les jours. — S'adresser à M. le Dr YUNG, Assistant.

COURS LIBRES

Anthropologie. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Géologie du bassin du Léman. — M. ROCHAT-MAURY, ingénieur. — Deux heures par semaine.

Théorie atomique. — M. E. DEMOLE, Dr en philosophie. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*¹. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

Physique industrielle théorique. — M. le Professeur PICTET.
— La chaleur et ses applications. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle pratique. — Le même Professeur. —
Trois heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur C. GRAEBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique inorganique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur DENIS MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Géologie. — M. YUNG, D^r ès sc. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Zoologie. — M. le Professeur FOL. — Embryologie comparée. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire d'Embryogénie. — Quatre heures par semaine. S'adresser à M. le Professeur FOL.

Travaux de laboratoire. — Tous les jours.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de Botanique. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et Classification botanique*¹. — M. le Professeur MULLER. — Cinq heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS LIBRES

Optique analytique. — M. K. BAUR, D^r en philosophie. — Deux heures par semaine.

Théorie du Potentiel. — Le même. — Une heure par semaine.

¹ Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

Faculté des Lettres

M. le Professeur P. VAUCHER, doyen.

M. le Professeur GIRAUD-TEULON, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation des auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Plaute, les Ménéchmes. Tacite, Annales, livre XV, 33-74. Horace, Art poétique; Epîtres, livre II. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Le genre dramatique, tragédie et comédie. — Deux heures par semaine.

Interprétation des auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Thucydide, livre II. Eschyle, Agamemnon. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — La poésie grecque de l'époque athénienne (V^{me} et IV^{me} siècles). — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XVIII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Langue et littérature allemandes. — M. le Professeur KRAUSS. — Geschichte der deutschen Literatur von den ältesten Zeiten bis zum XV Jahrhundert (en allemand). — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Goethe, Faust, 1^{re} partie. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire comparée des littératures modernes depuis le moyen âge jusqu'au XVIII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la Langue française. — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. Lecture de quelques textes (*Recueil de morceaux choisis en vieux français*). — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Grammaire comparée : Principes généraux. Théorie comparée de la déclinaison. Adjectifs. Degrés de signification. Noms de nombre. Pronoms. Article. Infinitif. Participe. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Les grandes écoles modernes ou Histoire de la philosophie européenne depuis la Renaissance jusqu'à l'époque actuelle. — Trois heures par semaine.

Lectures et discussions philosophiques. — Le même Professeur. — Complément du cours d'exposition. — Une heure par semaine.

Philosophie. — M. J.-J. GOURD. — Problèmes actuels de la philosophie. — Deux heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Histoire générale des Beaux-Arts depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Revue des principaux systèmes d'Esthétique. — Deux heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même Professeur. — Exposé critique des principaux systèmes de Philosophie de l'histoire. Etat actuel de la science. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Interprétation d'Homère. — M. L. MOREL, D^r en philosophie. — Morceaux choisis de l'Iliade. — Deux heures par semaine.

Antiquités grecques. — M. A. WAGNON, D^r en philosophie. — I. Les dieux et le temple, études sur l'histoire des arts plastiques en Grèce. II. Le théâtre, son rôle, son organisation et son histoire. — Deux heures par semaine.

Grammaire comparée des Langues romanes. — M. A. de la CALLE. — Deux heures par semaine.

Philosophie du langage. — Le même. — Une heure par semaine

Littérature anglaise. — M. R. HARVEY, D^r en philosophie. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie grecque. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Etudes d'histoire contemporaine (1852-1870). — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même Professeur. — Histoire de la Confédération suisse depuis ses origines jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Précis de l'histoire de Genève depuis la Réformation. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première partie: Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie: Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

Statistique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Étude des systèmes sociaux. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Une heure par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRE

Histoire suisse. — M. L. JAQUEMOT, D^r en philosophie. — Histoire des idées libérales et unitaires en Suisse depuis 1798 jusqu'à nos jours. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation des auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Cicéron, Lettres à Atticus, livre IX. Pline le Jeune, Lettres, livre III. Lucain, la Pharsale, chant VII. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Les épistolaires, leurs correspondants et leurs contemporains. — Deux heures par semaine.

Interprétation des auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Dion Chrysostome, Discours choisis. Lucien, Hermotime. Aristophane, les Nuées. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUBERT. — La littérature française au XIX^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Langue et littérature allemandes. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la Langue française. — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Théorie comparée de la conjugaison. Désinences actives et moyennes. Formation des temps simples et des temps composés. Adverbes. Prépositions. Conjonctions. — Deux heures par semaine.

Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Psychologie des nationalités. — Quatre heures par semaine.

Antiquités. — M. Ch. MOREL, D^r en phil. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Grammaire comparée des Langues romanes. — M. A. de la CALLE. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Philosophie du langage. — Le même. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Philosophie. — M. P. DUPROIX, licencié ès sciences sociales. — Théorie de l'intelligence. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie latine. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Renaissance et Réformation. — Trois heures par semaine.

Histoire contemporaine. — Le même Professeur. — Études sur l'histoire de l'Europe de 1862 à 1870. — Deux heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première partie : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Statistique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire de la civilisation. — M. L. JAQUEMOT, D^r en phil. — Quatre heures par semaine.

Faculté de Droit

M. le Professeur A. MARTIN, doyen.
M. le Professeur H. BROCHER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

1^{re} ANNÉE.

Philosophie, Encyclopédie et Histoire générale du Droit. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.
Éléments de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Organisation judiciaire et Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil comparé. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Droit de succession. — Droit de propriété. — Actions. — Deux heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur CHARLES BROCHER. — Livre III du Code civil, moins les successions, les donations et

testaments, et le contrat de mariage, soit : dispositions générales, contrats et obligations en général, vente, échange, louage. — Société et indivision, prêts, dépôts, etc. — Séquestres, contrats aléatoires, mandats, cautionnement, transaction. — Nantissement, privilèges et hypothèques. — Prescription.

Droit international privé se rapportant aux objets enseignés. — Le même Professeur. — Sept heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Commerçants. Actes de commerce. Compétence. Assurance. — Trois heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Code pénal. Deux heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours, devant un jury de la Faculté.

COURS LIBRE

Des dispositions à cause de mort. — M. Maurice HUMBERT, Dr en droit. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

1^{re} ANNÉE.

Institutions du Droit civil romain et germanique. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Éléments de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit civil comparé. — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Con-
sommation des richesses. — Suite et fin du cours d'hiver. —
Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du
cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit civil et Droit international privé. — M. le Professeur
Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept
heures par semaine.

Droit pénal. — M. le professeur HORNUNG. — Suite et fin
du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN.
— Suite du cours d'hiver et Faillites. — Trois heures par
semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.

Pour les 1^{re}, 2^{me}, 3^{me} ANNÉES.

Diction. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Deux heures
par semaine.

Faculté de Théologie

M. le Professeur Hugues OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL. — His-
toire des Dogmes du quatrième au sixième siècle. — Deux
heures par semaine.

Le même Professeur. — Le Christianisme et l'Église au
Moyen âge. — Deux heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues
OLTRAMARE. — Interprétation des Évangiles synoptiques. —
Cinq heures par semaine.

Lecture et Interprétation philologique du Nouveau Testament.
— Le même Professeur. — Épîtres de saint Paul aux Corin-
thiens. — Une heure par semaine.

Théologie systématique. — M. le Professeur BOUVIER. —
Théologie biblique : Ancien Testament. — Quatre heures par
semaine.

Homilétique. — M. le Professeur COUGNARD. — Théorie gé-
nérale de la prédication. Sermons dogmatiques et apologéti-
ques. Sermons de morale. Qualités générales de la prédication.
Sermons spéciaux pour les fêtes et cérémonies chrétiennes.
Composition d'un sermon: Le texte, le sujet, le plan, le déve-
loppement. — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Plans
de sermons. Étude de la méthode oratoire des principaux pré-
dicateurs de langue française. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur SEGOND.
— Le Livre du prophète Jérémie, ch. XXI à LII. — Trois
heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur.
— Introduction au Pentateuque et aux livres historiques. —
Une heure par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire hébraïque.
Interprétation philologique de 1 Sam., chap. I à IV. — Trois
heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL. — Le
Christianisme et l'Église au Moyen âge. Suite et fin du cours
d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues
OLTRAMARE. — Interprétation de l'Épître de saint Paul aux
Romains. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. —
Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure
par semaine.

Théologie systématique. — M. le Professeur BOUVIER. —
Suite et fin du cours d'hiver. Théologie biblique : Nouveau
Testament. — Quatre heures par semaine.

Homilétique. — M. le Professeur COUGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur SEGOND. — Suite et fin du Livre de Jérémie. — Trois heures par semaine.

Archéologie biblique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Interprétation philologique des Ps. CX à CXVIII. — Trois heures par semaine.



Faculté de Médecine

M. le Professeur PREVOST, doyen.

M. le Professeur LASKOWSKI, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Appareil locomoteur. — Six heures par semaine. — Exercices pratiques tous les jours.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie générale du mouvement et des fonctions végétatives. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — M. le Professeur ZAHN. — Appareils vasculaire, locomoteur et nerveux. — Six heures par semaine.

Cours d'Autopsies et de Démonstrations pathologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Neuf heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Neuf heures par semaine.

Clinique obstétricale. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'Accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de Gynécologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Polyclinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies des enfants. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales générales. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. — Modificateurs de la nutrition et des sécrétions. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Étude des principales drogues simples et des produits chimiques et pharmaceutiques. — Exposé des connaissances nécessaires aux médecins pour apprécier la valeur des médicaments vendus ou préparés dans les pharmacies. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Deux heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le Dr OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Obstétrique. — M. le Dr CORDÈS. — Trois heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le Dr BARDE. — Cours d'opérations sur les yeux et ophthalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique Ophthalmologique. — Une heure par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique et Policlinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Histoire de la médecine. — M. le D^r PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Répétitoire de Gynécologie. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Cours d'Opérations gynécologiques avec exercices pratiques. — Le même. — Trois heures par semaine.

Histologie normale. — M. le D^r ETERNOD. — Histologie générale; tissus normaux. — Deux heures par semaine.

Cours pratique sur l'art de formuler. — M. le D^r MERMOD. — Une heure par semaine.

Répétitoire de Chirurgie. — M. le D^r Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le D^r V. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Maladies des voies urinaires. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Organe central de la circulation et système vasculaire; centres nerveux, nerfs crâniens et rachidiens; grand sympathique. — Six heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Système nerveux. Organes des sens. — Six heures par semaine.

Démonstrations physiologiques. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Laboratoire d'histologie normale. — Le même Professeur. — Tous les jours.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Neuf heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Neuf heures par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — I. Maladies de la peau et syphilis. — Deux heures par semaine. — II. Cours pratique de percussion et d'auscultation. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L^s REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs de la circulation et de la température animale. — Antiseptiques; désinfectants; parasitocides. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le D^r OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Clinique ophthalmologique. — M. le D^r BARDE. — Une heure par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le D^r HALTENHOFF. — Deux heures par semaine.

Clinique et policlinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'Accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Répétitoire de Gynécologie. — Le même. — Trois heures par semaine.

Cours d'Opérations gynécologiques avec exercices pratiques. — Le même. — Deux heures par semaine.

Histologie normale. — M. le D^r ETERNOD. — Histologie normale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Répétitoire de chirurgie. — M. le D^r Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Cours de bandages et d'appareils. — Le même. — Une heure par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le D^r V. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Maladies des voies urinaires. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Physique, de Chimie, de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Des étudiants et assistants.

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les candidats à l'immatriculation doivent déposer leurs titres au Bureau. Ces titres sont soumis au contrôle et à l'approbation du Doyen de la Faculté. La date de l'immatriculation est indiquée sur le livret. Des certificats d'immatriculation et des certificats d'inscription sont délivrés par le Recteur à l'étudiant qui les demande.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre.

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour chaque heure de cours par semaine.

Un livret d'étude est remis aux étudiants et aux assistants par le Bedeau de l'Université. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les Professeurs ou Privat-docents dont l'étudiant ou l'assistant suit les cours.

Des examens.

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département (Loi, article 142).

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent

réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Au commencement de chaque semestre ont lieu les examens d'admission. Au commencement et à la fin de l'année universitaire, les examens de grades. A la fin de l'année universitaire, les examens annuels, obligatoires ou facultatifs (Loi, article 141) et ceux de la Section de philosophie (Loi, article 122).

Dans le seul cas où ces examens annuels ne seraient pas admis, les étudiants peuvent se présenter pour les subir de nouveau au commencement du semestre d'hiver.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté une semaine au moins avant le jour fixé pour l'examen.

Les examens pour le Doctorat ont lieu, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

Dispositions financières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

Les candidats au doctorat dans les cinq Facultés, à la licence en droit et en théologie, et au baccalauréat en théologie, sont tenus de déposer, avant les épreuves, cent exemplaires de leur dissertation imprimée (cent cinquante pour le doctorat en médecine). Ils déposeront, de plus, la moitié des droits universitaires. En cas d'insuccès, ce dépôt ne leur sera pas rendu.

Les droits universitaires sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 30 francs ;

Pour le grade de licencié 80 francs ;

Pour le grade de docteur 100 francs.

Pour le doctorat en médecine voir les articles 69, 70, 71 du Règlement.

Conditions d'admission.

a. Sciences et lettres.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres.

1° Les bacheliers ès lettres ;

2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase avec des certificats d'études (Loi, article 110) ;

3° Les Suisses et les étrangers qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes ;

4° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral.

Cet examen porte au choix du candidat :

Soit sur le champ d'études de l'examen oral du Baccalauréat ès lettres ;

Soit sur la Littérature, l'Histoire générale, la Philosophie, la Géographie physique, les Mathématiques élémentaires, les Éléments des sciences naturelles, les Éléments de physique et de chimie.

b. Droit et Théologie.

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres ;

2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années (Loi, article 122).

— Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.

3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

De plus, pour être admis dans la Faculté de Théologie, les étudiants doivent justifier de la connaissance de la langue hébraïque.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les bacheliers ès lettres ;
 2° Les bacheliers ès sciences ;
 3° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années (Loi, art. 122). — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins 20 heures de leçons par semaine dans chaque semestre ;

4° Les élèves sortis de la section classique du Gymnase avec des certificats d'études ;

5° Les Suisses et les étrangers qui, par des diplômes et des certificats, justifient d'études équivalentes ;

6° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de la section classique du Gymnase.

Peuvent être inscrits dans la Faculté de Médecine ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Sauf autorisation spéciale du Professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études régulières.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1° Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2° Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1° à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2° et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

- MM. CARTERET, Ant., Conseiller d'État, *président*.
 CHAUVET, Michel, Conseiller d'État.
 MARTIN, Alex., prof., *trésorier*.
 OLTRAMARE, Hugues, prof.
 WARTMANN, E., prof.
 DECRUE, D., prof.
 VERCHÈRE, A., directeur du Gymnase, *secrétaire*.



PRIX UNIVERSITAIRES

Ces prix seront délivrés dans la séance de rentrée de l'Université après les vacances de Noël, au commencement de janvier 1882.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (soit depuis le mois de juin 1875 inclusivement).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1881.

PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Faculté des Sciences décernera, s'il y a lieu, des récompenses dont la valeur ne pourra excéder *cent francs*, pour des travaux ayant trait aux sciences physiques et naturelles.

Sont admis à concourir les étudiants qui ont été immatriculés dans la Faculté en 1881, et les assistants qui ont suivi au moins trois cours de sciences pendant cette année.

Les manuscrits doivent être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1881.



FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

1. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUBERT)

L'Université décernera un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'utilitarisme, son histoire, son exposition et sa critique (en particulier Locke, Helvétius, Bentham et Stuart Mill).

2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Étude sur les traditions relatives aux premiers siècles de Rome.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;

2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1881.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera un prix de Littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juin 1881 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1881.

**FACULTÉ DE DROIT****PRIX BELLOT**

La Faculté de Droit décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents* francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre 1881.

**FACULTÉ DE THÉOLOGIE****PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES**

Prix unique de douze cents francs.

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1881. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

=====
AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

LOUIS SORET, *Recteur.*



Le présent programme pour l'année 1880-1881, révisé le 5 mars 1881 par le Sénat Universitaire, est approuvé.

Genève, le 15 mars 1881.

*Le Conseiller d'État chargé du Département
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Amiel, rue Verdaine, 13, Genève.
 Barde, Corraterie, 6, Genève.
 Baur, Institution Thudicum, Pregny.
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.
 Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.
 Brocher, Henri, rue de Sion, 2, Genève.
 Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
 Calle, A. (de la), cours de Rive, 20, Genève.
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.
 Chastel, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, Genève.
 Cordès, Corraterie, 1, Genève.
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
 Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.
 Demole, 4, rue Bellot, Genève.
 D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
 Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.
 Duproix, chemin de la Tour, 16.
 Éternod, rampe des Philosophes, 8, Plainpalais.
 Fol, Hermann, Chougny, près Vandœuvres.
 Gentet, Molard, 4, Genève.

- MM. Giraud-Teulon, rue St-Victor, 8, Genève.
 Gosse, rue des Chaudronniers, 5, Genève.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 21, Genève.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 17, Genève.
 Harvey, Chanoines, 10, Genève.
 Haltenhoff, Corraterie, 20, Genève.
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.
 Humbert, Ed., square de Contamines, 8, Eaux-Vives.
 Humbert, Maurice, chemin Gourgas, 4, Plainpalais.
 Jaquemot, L., boulevard de Plainpalais.
 Jentzer, rue de la Corraterie, 22, Genève.
 Jusserandot, rue Pierre-Fatio, 15, Genève.
 Julliard, fils, Boulevard du Théâtre, 2, Genève.
 Krauss, chemin de la Tour, 9, Plainpalais.
 Laskowski, rue de l'Athénée, 12, Genève.
 Marc-Monnier, Champel, Plainpalais.
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, La Colline, r. de Malagnou, Eaux-Vives.
 Mermod, Hôpital Cantonal.
 Monnier, Denis, Florissant, 36.
 Morel, Charles, Grand'rue, 25.
 Morel, Louis, Bourg-de-Four, Genève.
 Müller, boulevard des Philosophes, 8.
 Nicole, rue Neuve Saint-Léger, 4, Genève.
 Olivet, maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Oltramare, André, chemin Dancet, 14, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, Hugues, place Bourg-de-Four, 24, Genève.
 Oltramare, Victor, rue du Commerce, 9, Genève.
 Pétavel, J., Chêne-Bougeries, 15.
 Pictet, Raoul, terrasse Saint-Victor, 1.
 Plantamour, promenade du Pin, 5, Genève.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
 Reverdin, J.-L., place du Lac, 1, Genève.
 Reverdin, Aug., Corraterie, 24, Genève.
 Revilliod, rue Beauregard, 4, Genève.
 Ritter, Eugène, route de Malagnou, 7 a, Eaux-Vives.
 Rochat-Maury, Bourg-de-Four, 27.
 Roget, rue Tabazan, 3, Genève.
 Schiff, rue de la Tour, Plainpalais.

- MM. Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.
 Soret, Louis, rue Beauregard, 2, Genève.
 Soret, Charles, rue Beauregard, 6, Genève.
 Stroehlin, Cours des Bastions, 6, Genève.
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
 Vaucher, Alfred-Henri, Conseil-Général, 18, Genève.
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Vogt, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Wagnon, A., rue Gevray, 11, Genève.
 Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.
 Wertheimer, rue Neuve St-Léger, 8, Genève.
 Yung, Émile, rue des Allemands, 9, Genève.
 Zahn, Rond-point de Plainpalais, 5.

Bedeau de l'Université.

M. Déprez, chemin des Terrassiers, 14, Plainpalais.

Le Bureau du Bedeau est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre; de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

